



Congés payés incompréhensible.

Par **Rousseau**, le **17/04/2012** à **23:28**

Bonjour,
Entrée le 20 octobre 2011 en pharmacie, sur la dernière fiche de paie est noté:
congrés cumul: 20.
Dois-je prendre ces 20 jours avant le 31 Mai 2012 ou puis-je commençais
à les poser à partir du 1 Juin 2012?
Merci pour votre réponse

Par **NOSZI**, le **18/04/2012** à **09:28**

Bonjour,
Il faut vérifier la période de décompte des congés payés sur votre convention collective mais normalement si vous êtes rentrée le 20/10/2011 vous n'avez aucun congé jusqu'au 31/05/2012, puis entre le 01/06/2012 et le 31/05/2013 vous aurez droit aux congés au prorata de ce que vous avez travaillé entre le 20/10/2011 et le 31/05/2012.
Donc ces 20 jours sont sans doute à prendre à partir du 1er juin 2012 et jusqu'au 31/05/2013.
Cdt